

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karen Duguay

<https://www.cadre21.org/membres/78de6a6742bc874ddb04f1f9>

Date d'obtention : 2021-06-11 14:00:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la grille d'évaluation est la clé pour nous guider dans nos intervention.

qu'il faut faire attention de ne pas passer d'étape et que la collaboration avec le service de police de notre région est essentielle

qu'il ne faut JAMAIS chercher à voir le contenu d'un appareil électronique et que nous ne sommes pas en charge d'une enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

orienter mes interventions auprès des jeunes

m'aider à mieux structurer les démarches et aider à intervenir rapidement

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

respect et bienveillance.